

M. SHEA: C'est possible. Je ne sais pas si d'autres preuves ont été fournies grâce à d'autres vérifications; on arrêtaient les automobilistes qui avaient eu affaire au même péager, pour découvrir s'ils n'avaient pas de reçus.

M. FISHER: Maintenant, autre chose au sujet du pont Victoria. Vous avez, ou vous aviez, des surveillants de péagers sur ce pont, n'est-ce pas?

M. SHEA: Oui.

M. FISHER: Avez-vous fait une enquête au sujet de ces surveillants?

M. SHEA: Il n'y avait pas moyen de faire une enquête. Il n'y a pas moyen de vérifier ce que fait un surveillant.

M. FISHER: Sur votre pont?

M. SHEA: Non.

M. FISHER: Il est pourtant important qu'ils fassent bien leur service?

M. SHEA: Le surintendant faisait venir le chef des surveillants et lui disait, sans doute, qu'il devait dire à ses hommes de surveiller telle ou telle chose, parce qu'il fallait voir ce qui se passait sous tel ou tel rapport. Ensuite le chef des surveillants faisait une tournée de 24 heures pour voir ce qui se passait.

Nous étions très mal placés par rapport aux camions. On pourrait croire qu'il serait possible de louer un camion et d'y mettre deux agents de police en civil comme conducteurs; mais cela ne donnerait pas de résultats, parce que les employés du pont sont habitués; ils connaissent les camions appartenant à certaines entreprises qui passent sur le pont. Nous avons pensé à un moment donné qu'ils étaient peut-être de mèche avec les camionneurs. Prenons certaines entreprises de camionnage, Baillargeon, de Montréal, par exemple, dont les camionneurs n'auraient rien à gagner. La société règle les droits de passage et à moins de vouloir la voler, ils devraient obtenir un reçu afin d'être remboursés.

M. FISHER: Votre surveillance du pont Victoria était effectuée de façon continue; mais vous ne vous arrêtiez que de temps à autre sur une personne en particulier?

M. SHEA: Oui.

M. FISHER: C'est avant tout au surveillant des péagers qu'il appartenait de voir que ses hommes accomplissaient leur travail de manière satisfaisante?

M. SHEA: Exactement.

M. FISHER: Et comment le National-Canadien peut-il s'assurer qu'un surveillant n'est pas de mèche avec les péagers et qu'il effectue son service avec toute la compétence voulue?

M. SHEA: C'est la direction qui s'en occupe. Je ne suis pas responsable de ces questions-là; mais je sais qu'il en était souvent question, surtout quand nous signalions quelque chose. Nous avons parfaitement confiance aux surveillants. Je me souviens d'un nommé Efford en qui nous avons entièrement confiance, parce qu'il ne s'associait pas trop avec les hommes. Je crois bien que ces derniers ne s'associaient pas trop avec lui, non plus.

M. FISHER: Pouvez-vous nous dire si l'on a consulté le surveillant des péagers du pont Jacques-Cartier avant que vous faisiez vos enquêtes sur ce pont? Savait-il que des vérifications devaient avoir lieu?

M. SHEA: Je ne pense pas, parce que nous n'avons eu affaire qu'au directeur ou, dernièrement, peut-être à M. Clément. Ils étaient les seuls qui étaient au courant. Nous leur avons demandé de ne rien dire à personne, parce que la nouvelle se serait répandue.

M. FISHER: Mais sur votre propre pont, est-ce que le surveillant savait quand vous faisiez une enquête?